

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DU DOUBS
 CANTON : Montbéliard-Ouest
 ARRONDISSEMENT : Montbéliard
 COMMUNE : BAVANS (25550)
 N° INSEE : 25048

Tampon Sous-préfecture

SOUS-PREFECTURE

13 JAN. 2016

MONTBELIARD

N° 63/2015

Nos réf. : AT/HB/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 25/11/2015	L'an deux mil quinze le dix décembre à vingt heures,
DATE D'AFFICHAGE : 10/12/2015	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Agnès TRAVERSIER, Maire
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 27 Ayant donné procuration : 5 Absents excusés : 5 Absent : 0</i>	<i>Étaient présents :</i> TRAVERSIER Agnès, GIRARD Jean-Claude, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, GRISEY David, MORANDINI-HENRICI Séverine, VILMINOT Pascal, MULLER-FRAS Stéphanie, BORNE Aurélien, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, LIPSKI Jean-Pierre, NOIROT Catherine, SEGAUD Grégoire, DELMARRE Véronique, GLAB Grégory, MÉRAUX Jocelyne, MAKSOUDE Mourad, CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre. <i>Étaient représentés :</i> LALLAOUA Nora, GORGULU Alpay, PLANÇON Aurélie, GROSJEAN Aline (arrivée à 20h15), MORASCHETTI Élisabeth.
OBJET : <i>Revalorisation des loyers – Modification date de l'indice de révision des loyers à prendre en compte</i>	<i>Procurations données :</i> - LALLAOUA Nora a donné procuration à DELMARRE Véronique, - GORGULU Alpay a donné procuration à JELIC Céline, - PLANÇON Aurélie a donné procuration à : MORANDINI-HENRICI Séverine, - GROSJEAN Aline (arrivée à 20h15) a donné procuration à : TRAVERSIER Agnès, - MORASCHETTI Élisabeth a donné procuration à LOUYS Jean-Pierre.
RÉSULTAT DU VOTE : - Pour : 27 - Contre : 0 - Abstention : 0	Monsieur Grégoire SEGAUD est nommé secrétaire de séance.

Dans un souci de simplification des tâches, Madame le Maire propose la révision des loyers des différents logements communaux au 1^{er} janvier de chaque année en fonction du dernier Indice de Révision des Loyers (IRL) publié par l'INSEE au 01/01/N (soit actuellement le 3^{ème} trimestre de l'année N-1). La prochaine révision des loyers n'interviendra qu'au 01/01/2017. Les avenants aux baux seront établis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette révision des loyers.

Fait et délibéré à Bavans, le 10/12/2015
 Ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour extrait conforme



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 10/12/2015

Publiée le 10/12/2015

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire